



Le Père Martial Leblanc propose une méditation en quatre étapes de la Passion selon Saint Matthieu. Aujourd'hui, 3ème étape.

Chers, frères et sœurs, je suis très heureux, pour la troisième fois, de bavarder avec vous, comme ça, sur l'Évangile de la Passion selon St Matthieu. Aujourd'hui après avoir suivi Jésus de l'auberge où il institua l'Eucharistie jusqu'à son procès devant les grands-prêtres (le Sanhedrin). Nous voici, chez Pilate, le gouverneur.

D'un procès « privé, religieux », devant le Grand Prêtre, nous allons assister à un « procès public, d'autorité publique » devant le gouverneur Pilate. En effet, celui-ci ne demande pas à Jésus s'il est le Christ, le fils du Dieu Vivant, il lui demande s'il est le roi des juifs. Si tel était le cas, Jésus remettrait en cause, publiquement, l'autorité de l'Empereur Romain. Là Pilate aurait un motif valable de condamnation à mort. Comme défense Jésus renvoie Pilate à ses propres convictions : « C'est toi-même qui le dis » ; sous-entendu, ce n'est pas moi qui le dis. Alors Jésus entre dans le silence, malgré les accusations qui fusent de toutes parts.

Ce mutisme ; est-ce de l'indifférence ou l'accomplissement du dessein de Dieu ? Rappelons-nous le Prophète Isaïe : « Maltraité, il s'humilie, il n'ouvre pas la bouche : comme un agneau conduit à l'abattoir, comme une brebis muette devant les tondeurs, il n'ouvre pas la bouche. Arrêté, puis jugé, il a été supprimé, et pourtant il n'avait pas commis de violence, on ne trouvait pas de tromperie dans sa bouche. (Is 53,7-8a / 9b)

Alors Pilate lui dit : « Tu n'entends pas tous les témoignages portés contre toi ? » Mais Jésus ne lui répondit plus un mot, si bien que le gouverneur fut très étonné. (Mt 27, 13-14)

Ces deux versets résonnent particulièrement à mon oreille aujourd'hui. Jésus reste de nouveau muet face aux faux témoignages portés contre lui, comme s'il ne les entendait pas. Serait-il « ailleurs » ? Si oui, je crois qu'il est en communion avec le Père, dans la consolation de l'Esprit. Ce qui me fait penser cela est la réaction de Pilate. En effet, il est très étonné. Dans plusieurs passages de la Bible, l'étonnement est la réaction soudaine qu'ont des personnes face à des enseignements délivrés par Jésus, face à des miracles opérés par ce même Jésus.

Très souvent alors, les personnes sont démunies et ne savent plus vraiment comment réagir.

C'est l'impression que donne Pilate, le gouverneur ! Il se réfugie alors derrière une coutume instaurée par lui-même celle de relâcher un prisonnier. Il y a chez Pilate cette volonté d'instaurer un climat de bienveillance. Ainsi, ne trouvant aucun motif de condamnation, il s'attend que la « vox populi » ; le peuple ; le suive et décide de relâcher ce Jésus, qui ne représente aucun danger, contrairement à ce meurtrier de Barabbas.

Malheureusement, c'était sans compter sur la malveillance des autorités spirituelles juives. Rappelons-nous comment les grands-prêtres, prêts à tous pour conserver leur « pouvoirs », ont recruté de faux-témoignages ! Alors, pas étonnant, qu'ils manipulent leur peuple pour faire condamner Jésus. Le peuple est pourtant témoin de ce que Jésus a enseigné, de ce que Jésus a opéré comme guérison. Il sait que cet homme n'est pas un danger pour eux. Il connaît les actes violents que Barabbas a commis. Il est invraisemblable, que ce peuple condamne Jésus en demandant la libération de Barabbas.

Les grands-prêtres ont un considérable ascendant sur les fidèles. Ils ont pesé de tout leur poids sur le choix de leurs fidèles, en brandissant certainement d'incroyables châtimements avenir pour eux, s'ils ne choisissaient pas Barabbas.

Et nous, frères et sœurs, qu'aurions-nous fait ? J'ai déjà entendu que le Peuple juif était un peuple décide ! c'est vrai qu'il a demandé la libération de Barabbas et la mise à mort du Christ, mais les fidèles n'étaient pas libres ! Ils étaient aveuglés par l'influence de leur autorité religieuse ! Ils étaient entraînés dans un déferlement de faux-témoignages, de mensonges, de menaces et de haine. Leur conscience n'était pas dûment éclairée...

C'est ainsi ; frères et sœurs que, la tentative de Pilate de ne pas avoir à condamner Jésus, a échoué. Dans ce chapitre 26 de l'Évangile selon Saint Matthieu, les versets 18, 23 et 24 nous autorisent à dire que Pilate ne désirait pas la mort de Jésus. Non pas qu'il avait de la sympathie pour lui, mais ils connaissaient le cœur endurci des grands-prêtres, emplis de jalousie.

De plus, Pilate essaiera jusqu'au bout d'épargner la vie du Christ. En effet, dans un premier temps il espère que Jésus soit préféré à Barabbas, un condamné à mort. Malheureusement il n'en sera pas ainsi. Il sait que le peuple est manipulé, alors une dernière tentative s'impose : (j'invente ces pensées, mais je ne suis peut-être pas loin de la vérité !)

« Ils ont choisi la libération d'un meurtrier, mais ce Jésus à part avoir ici ou là dérangé l'ordre public, il n'a rien fait de grave !

« Quel mal a-t-il donc fait ? » Ils seront sûrement très cléments avec lui. »

Eh bien non à la question de Pilate, ils demanderont sa crucifixion.

« Quel mal a-t-il donc fait ? (v 23) , ils ne répondront pas, car ils ne le savent pas. La seule chose dont ils sont sûrs, c'est qu'il faut demander la crucifixion !

la mort pour Jésus. Pilate ne le sait pas. Il s'en lave les mains, repoussant ainsi toute culpabilité d'avoir livré Jésus à la mort.

Oh ! une parenthèse ! Nous aussi en ce moment, nous avons à nous laver régulièrement les mains pour repousser ce mal invisible et pourtant bien réel, qu'est ce virus qui sévit actuellement !!!

Revenons à Jésus ! À partir de cet instant, Jésus ne va connaître qu'humiliation et châtements !

Comment ne pas compatir, au sens premier du terme. En effet, une couronne d'épines vient lui meurtrir la tête ; douleur intensifiée par les coups que lui assènent les soldats !

Il est aussi dénudé, cela accentue cette humiliation ! Les soldats qui ne le connaissent pas, s'appuient sur des positions pour se moquer de Jésus et l'humilier ainsi.

Frères et sœurs, comment ne pas ressentir, colère, tristesse, impuissance ! Jésus est condamné. Il va souffrir sa Passion.

Restons auprès de lui, ne l'abandonnons pas, sinon à qui irions-nous ?

Ne nous comportons pas pour Jésus et pour nous-même comme ce peuple aveuglé et ses soldats malveillants ! Ne portons pas de faux témoignage contre quiconque ! Restons clairvoyants en nous appuyant sur la Charité, en invoquant l'Esprit Saint, esprit de sagesse et de discernement !

Alors, oui, nous serons de vrais disciples de Jésus, nous serons ce peuple de frères, fier de rétorquer aux « Caïphe » de ce monde : Oui, Jésus est le Christ, le Fils du Dieu Vivant ! »

Prenez bien soin de vous et de vos proches, fraternellement en Jésus, Père Martial.

(La suite très bientôt !)

P. Martial Leblanc

©2026 - Diocèse d'Angoulême - 21/04/2026 -

<https://charente.catholique.fr/est-charente/actualites/reflexion-meditation-de-la-passion-selon-saint-matthieu-3-4/>